

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Mai

LE MINISTÈRE ET LA RENTE

La question de l'impôt sur la rente provoque partout une agitation bien naturelle. Le monde des affaires en général ne s'émue pas moins, — il ne servirait de rien de le céder — que le monde plus spécial et plus directement intéressé des financiers. Le ministre Bourgeois a soulevé l'opinion parce que sa politique de déférence envers les socialistes compromettait et menaçait les intérêts. — « Est-ce que, se dit-on, le ministre Méline s'approprierait à en faire autant, quoique d'une autre manière ? »

Nous connaissons assez l'honorable président du Conseil et ses distingués collaborateurs, notamment M. G. Cochery, ministre des finances, pour savoir qu'un tel soupçon ne saurait atteindre leurs intentions et leurs doctrines. Cependant, si la rente était directement frappée, il n'est pas douteux que le grief tiré du profit qu'y trouverait la politique socialiste, serait fondé. M. Rouanet député collectiviste, n'écrivait-il pas précisément ces jours-ci « qu'il voterait l'imposition de la rente, parce que cette mesure serait la première atteinte portée dans ce pays à la propriété individuelle ? » En présence d'une opinion aussi significative, que corroborent tous les organes socialistes, le ministre Méline ne voudra pas — ou bien il décevrait les légitimes espérances que le pays fonde sur lui — s'engager à fond sur une question aussi complexe et aussi controversable.

Sans nul doute, il y a insuffisance dans l'application d'ensemble de l'impôt direct mobilier, par rapport aux revenus de la rente française ; mais la contribution mobilière actuelle ne représente pas moins l'impôt sur ces revenus dans la généralité des petites et moyennes cotes. Dès lors l'insuffisance provient seulement des revenus rentiers supérieurs — c'est donc exclusivement ceux-ci qu'il s'agirait d'atteindre.

Afin d'échapper à cette distinction difficile à établir, le projet Doumer supprimait intégralement la contribution mobilière, et soumettait les contribuables à l'état de la déclaration et de la taxation. Le projet Cochery atteindrait le même but, mais sans vexation fiscale, par l'application générale de l'impôt direct sur la rente. Le projet Doumer était détestable ; le projet Cochery tout en étant de beaucoup meilleur, n'aurait pas moins pour inconvénient grave de jeter l'alarme parmi les intérêts généraux.

Que ne garderait-on la base actuelle de la contribution mobilière (les valeurs locatives) en l'élevant au-delà d'un minimum de loyer dans une mesure proportionnelle aux signes extérieurs de la fortune ? C'est une proposition analogue, pour le cas où l'on voudrait éviter l'impôt sur la rente, que l'honorable M. G. Cochery a aussi soumise à ses collègues. Evidemment celle-ci n'est pas fiscalement plus parfaite que les autres ; mais elle aurait du moins l'avantage de n'alarmer aucun intérêt et de ne pas offrir aux détracteurs systématiques de la République et aux adversaires du cabinet Méline, une plate forme redoutable d'opposition et de combat.

Il n'y aurait pas lieu, selon nous, de s'arrêter longtemps aux objections tirées contre l'impôt sur la rente, de l'immunité originelle dont elle est privilégiée. Malheureusement, notre pays a passé par de telles épreuves que toutes les sources de la fortune privée et publique, l'agriculture, le commerce et l'industrie, ont dû être mises à contribution au-delà de ce qu'elles avaient versé jusqu'en 1870 et de ce qu'elles devaient. La part des revenus de la rente laissés indemnes depuis cette époque ne saurait donc ne pas payer à son tour ce qu'elle doit légitimement ; mais encore une fois le procédé de l'impôt direct sur le titre ou sur le coupon serait particulièrement dangereux pour notre marché, pour le crédit public et pour nos affaires en général, au profit du marché des valeurs et du crédit des nations rivales. D'ailleurs l'impôt général et direct sur la rente ne tuerait-il pas la poule aux œufs

d'or du budget, en ruinant à l'avance tout projet efficace de Conversion de la Rente ?

Toutes ces considérations ont été pesées certainement par le Ministère Méline, aussi si le procédé d'imposition directe sur les valeurs d'Etat a prévalu dans son sein, convient-il de penser que le cabinet n'a pas décidé d'y engager sa propre existence. Dans une question aussi complexe où chacun cherche la vérité et la justice, une attitude irréductible serait la plus lourde des fautes et la plus inexcusable des erreurs, car l'équité sociale ne trouverait nullement son compte à une nouvelle aventure contre la sécurité nationale.

Certes les radicaux-socialistes tels que Messieurs Bourgeois et Doumer démentent la conduite politique qu'ils tenaient étant ministres en se faisant inopinément et insidieusement aujourd'hui les défenseurs du crédit public. Leurs successeurs n'entendent pas évidemment prendre le contrepied de leur attitude. Ils sauront s'inspirer exclusivement de l'intérêt général et du sentiment de l'opinion dont les députés d'un côté, les sénateurs de l'autre, ne sauraient manquer de leur apporter l'expression.

Ceci suffit à leur indiquer, dans tous les cas qu'il ne saurait y avoir en cette affaire, de question ministérielle. Dès lors, quelle que soit la solution qui interviendra, on pourra passer sans danger le cap redouté des nouvelles tourmentes politiques.

J. QUERCYTAIN.

LA RUSSIE

Mardi 26 mai, ont eu lieu à Moscou avec un éclat tout particulier, les fêtes du couronnement du Tsar Nicolas II. Nulle occasion meilleure ne peut s'offrir pour jeter rapidement un coup d'œil d'ensemble sur ce pays cher à tous les français.

L'empire russe est immense : Sa population s'élève à 124 millions d'habitants. Et bien que le peuple russe soit issu

de 70 nationalités différentes, nul ne songe plus à contester la puissante unité de l'empire slave. Elle est due surtout au lien religieux qui unit la nation à l'empereur, chef de l'orthodoxie.

La famille des Romanov, à laquelle appartient le jeune empereur que l'on couronne mardi, occupe le trône depuis 1613. Les plus illustres de la dynastie ont été : Pierre I^{er}, dit le Grand ; Alexandre II, auquel les cerfs doivent leur émancipation ; enfin le regretté Alexandre III, si justement populaire en France comme en Russie, celui-là même qui prépara si patiemment la grande évolution politique qui a modifié la situation de l'Europe, et réalisé cette alliance franco-russe grâce à laquelle l'équilibre du vieux continent est rétabli, sans menace pour personne, dans le seul intérêt de la paix générale.

L'empereur ou tsar concentre dans ses mains tous les pouvoirs de l'Etat, car il n'y a en Russie ni Constitution, ni Parlement. Au-dessous du tsar et sous sa direction, fonctionnent trois grands corps de l'Etat : le conseil de l'Empire, purement consultatif, étudie les lois, arrête le budget, etc. ; le Sénat dirigeant, sorte de cour de cassation statuant judiciairement, promulguant les lois et nommant à divers emplois ; le Très-Saint-Cynode, assemblée exclusivement chargée des intérêts de l'église orthodoxe. Enfin, à côté de ces trois grands corps de l'Etat, existe le comité des ministres, qui correspond plutôt à un conseil de chefs des grands services publics, qu'à un « cabinet » au sens ordinaire du mot.

Au point de vue administratif, la Russie d'Europe comprend 59 gouvernements administrés chacun par un gouverneur, assisté d'un conseil provincial. Le gouvernement se divise en districts, le district en cantons ; ensuite vient la commune rurale ou mir, dont l'organisation est originale ! Le fonctionnement de la Justice a été l'objet d'une modification assez récente ; il est en voie de transformation. L'Armée est formée de 21 corps ; le service y est obliga-

innocent que tu l'affirmes, pourquoi ne renouvelle-t-il pas ses tentatives de justification ?

— Je l'en aimerais moins, dit Mlle Mollien avec force, sa dignité lui défend de parler, j'approuve sa fierté et son silence.

Comment, voilà un homme à qui tu fais la plus sanglante injure qu'il soit possible de faire, à qui tu brise le cœur à la légère, et tu l'étonnes après cela de ne pas le voir, maîtrisant son indignation, venir assiéger ta porte matin et soir.

Tu serais le premier à te moquer de lui, s'il agissait ainsi.

Ah ! vraiment, mon père, il faut que ta cause soit bien mauvaise pour que tu ne puisses invoquer que des arguments de ce genre en sa faveur.

L'ingénieur ne voulut pas s'avouer vaincu, il revint à la charge malgré l'ennui que lui causait cette conversation

— Si M. Savreux t'aimait autant que tu sembles le croire, ma pauvre chérie, sa fierté serait d'un bien faible poids dans la balance.

— M. Savreux, fit la jeune fille avec fermeté, est de ceux pour qui le devoir passe avant tout, même le bonheur et l'amour.

— C'est qu'il ne t'aime pas !

— C'est au contraire ainsi que je l'aime et que je le comprends.

— Tiens, ma Louise, dit le père qui sentait quelle souffrance l'entretien causait à sa fille, parlons d'autre chose.

— Pourquoi, mon père ?

— Tu souffres.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 16

HAINES MORTELLE

PAR

A. DES ORMEAUX

VIII

La maison Mollien

— Vous avez raison, fit le père, se prêtant à la plaisanterie et ne demandant qu'à être rassuré, justifiez-vous ou gare les appointements.

— Il faudra pourtant m'augmenter, monsieur. Ce matin j'ai oublié plusieurs de mes pauvres parce que je n'avais plus d'argent.

— Tu es donc toujours un ange de charité, ma chérie ?

— Au lieu de me faire des compliments, reprit la charmante jeune fille, vous feriez mieux de vous occuper des ouvriers congédiés il y a quelque temps ; plusieurs ne travaillent pas encore et sont dans la misère.

— Dis-leur de venir demain, on les embauchera ; en attendant tu leur donneras cela de ma part.

— Alors, fit-elle avec un bon sourire, tu changes mes fonctions, je deviens la caissière des pauvres.

— Oni, ma mignonne.

— Eh bien ! monsieur, on vous pardonnera vos reproches en faveur de vos bonnes intentions.

Et tenez, continua la ravissante enfant, en déposant un long et tendre baiser sur le front de son père, voilà

ce que les pauvres m'ont donné pour vous.

Mlle Louise Mollien, de taille moyenne, admirablement prise, toute charmante, toute gracieuse dans sa simple toilette, était admirablement belle.

De toute sa personne se dégageait un charme virginal si puissant, dans ses yeux luisait une pureté si limpide, qu'on comprenait facilement le désespoir de Savreux à l'idée qu'elle était à tout jamais perdue pour lui.

— Tu lisais ? demanda l'ingénieur en montrant à sa fille plusieurs journaux, étendus sur son bureau.

A cette simple question, le visage de Louise Mollien se rembrunit brusquement, son gracieux sourire s'évanouit, elle devint sérieuse, grave, et inclina la tête sans répondre.

— Qu'est-ce que tu as encore, fit le père, étonné de ce soudain changement.

— Tiens, lis, dit-elle toute rougissante, comme si elle allait parler d'une chose qui lui était défendue, rappelle quelque chose dont elle devait oublier le souvenir.

Et tendant le *Figaro* à l'ingénieur, elle lui montrait de son doigt fuselé un court filet qui pour d'autres n'aurait pas eu plus d'importance que les quatre lignes banales d'un fait-divers ordinaire, mais présentant pour elle un intérêt immense :

« A la suite d'une violente altercation dans un café du boulevard, disait la note du journal, une rencontre à l'épée devait avoir lieu entre M. Paul Savreux, l'avocat bien connu et M. Georges Dubulle, un de nos plus aimables boulevardiers.

« Nous apprenons en dernière heure que la rencontre n'a pas eu lieu ; M. Paul Savreux, bien qu'étant l'offenseur ayant refusé de se battre.

« Nous croyons pouvoir affirmer que des raisons spé-

ciales, encore inconnues, ont dû dicter sa conduite à l'éminent avocat dont la bravoure ne saurait être mise en seule minute en cause. »

— Mettre sa bravoure en cause, s'écria impétueusement Mlle Mollien, il ne faudrait pas le connaître pour cela. Ah ! si ceux qui l'accusent l'avaient vu comme moi aux prises avec un redoutable coquin !

— Tu penses donc toujours à lui, ma pauvre chérie, demanda le père avec intérêt ?

— Toujours... dit-elle gravement je ne le crois pas coupable.

— Mais ces lettres ?...

— Oh ! fit la jeune fille avec une explosion de dégoût, des lettres anonymes, l'œuvre d'un lâche et d'un misérable !

Est-ce bien vous, mon père, qui appelez cela des preuves ?

— Je suis de ton avis ma mignonne ; l'homme qui a écrit ces lettres est le dernier des misérables ; pourtant ce qu'elle disent est vrai, tu le sais.

— Vous vous êtes trop pressé pour juger M. Savreux et lui fermer votre porte.

— Je voulais t'éviter les chagrins d'une explication et d'une séparation violente.

— Vous m'avez fait refuser ses lettres, peut-être appartaient-elles sa justification ? On permet bien à l'assassin de se défendre, vous n'avez même pas voulu lui reconnaître ce droit suprême.

Je vous ai obéi, la douleur dans l'âme, parce que c'était mon devoir de me soumettre, mais au fond du cœur je garde fidèlement l'image de mon sauveur et de mon fiancé ; car j'en ai la certitude il est innocent.

— Mais, fit M. Mollien un peu vivement, s'il est aussi

toire, sauf quelques dispenses ; la durée en est de 23 années (de 21 à 43 ans). En cas de mobilisation, la Russie disposerait de 2.400.000 hommes de troupes de première ligne, tous bien exercés, et pour les forces de seconde ligne, de 23 contingents du premier ban de la milice (sans parler du second ban) représentant 4.500.000 hommes. — La flotte russe compte 230 bâtiments, avec 1727 canons, 1300 officiers, 26.000 sous-officiers ou matelots. L'effectif de guerre atteindrait 40.000 hommes. — *L'Instruction Publique* est en progrès, l'enseignement supérieur surtout ; on a fait beaucoup pour l'instruction des femmes ; le développement de l'enseignement primaire est plus lent. — Le réseau ferré s'étend actuellement sur plus de 33.000 kilomètres. Le Budget, préparé par les ministres, est examiné par le Conseil de l'Empire, mais le tsar seul l'établit définitivement. Les recettes sont fournies par des impôts variés : personnel, foncier, habitations, entreprises commerciales, revenu des valeurs mobilières, patentes, boissons, tabacs, sucre, huile minérale d'éclairage, allumettes, douanes, timbre, enregistrement, successions, assurances, transports, passeports, traitements des fonctionnaires, etc. Les recettes et dépenses se balancent autour de 1.150.000.000 roubles environ. Au point de vue économique, la Russie a voulu, par des tarifs élevés, s'émanciper de l'influence étrangère, afin d'accroître l'essor de sa jeune industrie, et de conserver pour elle surtout ses vastes débouchés d'Europe et d'Asie.

La Vie politique est naturellement peu développée en Russie ; comme il n'y a pas de Parlement, il n'y a pas non plus de luttes électorales pour l'aiguillonner. Par suite, on n'y aperçoit point de partis politiques au sens ordinaire du mot ; on distingue simplement des courants d'opinion, ou comme l'on dit là-bas, des « camps littéraires » ayant chacun leurs personnalités en vue, leur ensemble d'idées particulières. Ce sont : les conservateurs, qui se réclament de Katskof et de la « Gazette de Moscou » ; ils veulent la monarchie aussi absolue que possible ; les libéraux, dont le principal organe dans la presse est le journal « les Novosti » ; ce sont des radicaux teintés de socialisme, qui n'ont d'ailleurs pas de programme très défini ; les démocrates, plus libéraux encore, s'inspirent de la « Gazette russe » ; les socialistes révolutionnaires, connus plus généralement sous le nom de nihilistes, et dont on connaît la propagande violente et terrible ; les slavophiles, patriotes ardents, rêvent d'étendre la domination de la Russie à tous les pays slaves ; sans former un parti, les slavophiles s'inspirent de tendances très vives dans le pays, ils ont des sociétés très nombreuses et des moyens d'action puissants ; enfin les nationalistes, professent les mêmes idées, mais sont préoccupés surtout de ne pas laisser entamer par la civilisation occidentale, les mœurs nationales, les traditions de la Russie.

Telle est, brièvement résumée, l'organisation de cette grande nation amie, vers laquelle se sont tournés, en ces jours de fête, les pensées de tous les patriotes de France.

L. S.

INFORMATIONS

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

La rentrée des Chambres a été plutôt insignifiante. Sans trop savoir pourquoi, la Chambre a voté, à près de cinq cents voix, l'urgence d'une proposition de M. Hubbard sur la responsabilité des instituteurs dans les accidents qu'éprouvent leurs élèves ; elle a ensuite repoussé l'urgence d'une proposition de M. Georges Berry sur la création d'un signe pour les combattants de 1870-71 ; enfin elle a réglé son ordre du jour en donnant une place de choix aux propositions de révision constitutionnelle. Dans le même temps, le Sénat fixait à jeudi la nomination de sa commission des finances et s'ajournait à lundi.

LA RÉFORME DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Dans une réunion tenue mercredi, à l'Elysée, le conseil des ministres a définitivement arrêté la base du projet de réforme des contributions directes qui sera très prochainement déposé sur le bureau de la Chambre, par le ministre des finances.

Ce projet consiste dans l'établissement de l'impôt sur les revenus par cédules. Il n'entraîne aucune augmentation du total des impôts par rapport à la situation actuelle. Le montant des dégrèvements compense celui des accroissements de taxes.

Il ne touche pas à l'impôt des patentes et ne frappe pas les revenus du travail. Il unifie à 4 50 0/0 le taux d'imposition des revenus provenant de la richesse acquise.

Les dispositions projetées se résument ainsi :

Dégrèvements

1° Suppression de la contribution des portes et fenêtres ;

2° Suppression de la contribution personnelle mobilière ;

La suppression de ces deux contributions aura pour conséquence un dégrèvement de 150 millions de francs.

3° Dégrèvement sur la propriété non bâtie pour tous les départements taxés au-dessus de 4 50 (centimes généraux compris) ;

Cinquante-cinq départements se trouveront dégrévés, et le dégrèvement s'élèvera à 9 millions de francs.

4° Déduction au profit des débiteurs hypothécaires sur le montant de l'impôt foncier de la part d'impôt correspondant au montant de leurs dettes.

Par suite de cette déduction, les débiteurs hypothécaires bénéficieront de 28 millions de francs.

Le système imaginé par le ministre des finances est des plus simples : le débiteur hypothécaire fait au percepteur l'avance de l'impôt ; celui-ci lui délivre une quittance spéciale de ce versement.

Lorsque le débiteur paie les intérêts au créancier, il déduit de cette somme celle versée au percepteur pour l'impôt de la dette hypothécaire.

Il y a en somme une transposition d'impôt puisque actuellement c'est le débiteur qui paie l'impôt et que, dans l'avenir, il en fera seulement l'avance.

Les dégrèvements proposés forment un total de 187 millions de francs.

Ressources nouvelles

1° Relèvement du taux de l'impôt sur le revenu des propriétés bâties de 3 80 à 4 50 0/0 (centimes généraux compris) ;

Ressource nouvelle de 18 millions de francs.

2° Imposition des intérêts de créance hypothécaire (4 50 0/0) ;

Ressource nouvelle de 24 millions de francs.

3° Relèvement de 4 à 4 50 0/0 du taux de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, et application de cette taxe à toutes les valeurs et fonds d'Etat français et étrangers.

Ressource nouvelle de 55 millions de francs.

Les porteurs de rente française qui résident à l'étranger ne paieront pas l'impôt. Il en sera de même pour les fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations par les caisses d'épargne.

Pour la perception de cet impôt on emploiera un système analogue à celui employé pour l'impôt sur les opérations de Bourse. C'est la maison de crédit qui paiera le coupon qui sera le percepteur de l'impôt.

4° Création d'une cédule complémentaire basée à la fois sur les loyers d'habitation, sur le nombre des domestiques et sur celui des chevaux de luxe.

Ressource nouvelle de 91 millions de francs.

Pour chaque commune, le conseil général fixera un minimum de loyer non imposable qui sera compris entre deux limites variables suivant l'importance de la commune. On augmente ce minimum d'un cinquième par enfant ou ascendant à la charge de la famille. On le diminue de moitié pour les célibataires.

Ce minimum de loyer qui est exempté d'impôt est toujours diminué du loyer réel.

L'impôt réparti sur cette base est augmenté de un vingtième par domestique femme, au-delà de une et de un dixième par domestique homme, de même par cheval de luxe.

Cette cédule complémentaire, établie d'après les loyers et certains signes extérieurs de la richesse, n'atteindra que 3 millions 500.000 ménages contribuables sur 10.500.000. Les contribuables atteints bénéficieront d'ailleurs, comme nous venons de l'indiquer, de larges détaxes à raison de leurs charges de famille.

Le projet réalise ainsi une équitable répartition des impôts directs et aboutit à un dégrèvement considérable pour les populations agricoles et les contribuables les moins fortunés. En d'autres termes, le projet décharge dans une large mesure le travail et l'agriculture et demande aux valeurs mobilières, qui étaient beaucoup moins chargées, la compensation.

Le cabinet a appliqué le programme qu'il s'était imposé pour la réforme des contributions directes : Reporter sur la richesse acquise mobilière la charge qui pèse sur le travailleur en général et en particulier sur les travailleurs de nos campagnes.

Après le couronnement

Le général Billot, ministre de la guerre, a reçu du général de Boisdeffre la dépêche suivante qui a été adressée à Moscou, à notre ambassadeur extraordinaire, par le général Vanowski, ministre de la guerre de Russie :

« Je viens de recevoir votre lettre transmissive du télégramme par lequel M. le ministre de la guerre vous annonce qu'il a bien voulu accorder un jour de congé à toute l'armée française, pour permettre à vos officiers et soldats de fêter, en même temps que le peuple russe, le couronnement de S. M. l'empereur Nicolas II.

» J'ai eu l'honneur de soumettre à Sa Majesté le télégramme de M. le ministre de la guerre, et je suis heureux d'avoir à vous dire, de la part de Sa Majesté, combien elle s'est montrée touchée en pensant que l'armée française s'alliait au peuple russe en cette grande solennité.

» Profondément émue de cette nouvelle preuve de sympathie, Sa Majesté vous prie de transmettre à M. le ministre de la guerre ses remerciements les plus chaleureux et adresse à l'armée française tous ses vœux d'affection et de reconnaissance. »

Un cadavre dans une malle

Nouvelles hypothèses

Paris, 29 mai.

On est encore fort loin de savoir la vérité sur les circonstances dans lesquelles le malheureux Delahaëff a été mis à mort. Voici que maintenant, on n'est pas certain que le crime ait été commis le 14 mai. Il se pourrait que ce fût le 16. En effet, des personnes dignes de foi et qui ne paraissent pas se tromper, ont déclaré à M. Cochefert avoir vu dans la nuit du 14, vers minuit, à Chenevières, Aubert en compagnie de Delahaëff.

D'autre part, l'assassin a transporté la malle contenant le cadavre, le 16, à la gare Montparnasse. Est-ce que ce ne serait pas ce jour-là qu'il a tué le marchand de timbres-postes ? C'est ce qu'on se demande.

De la gare Montparnasse, la malle mortuaire — peut-on dire — qui y avait été mise en consigne, a été portée chez l'emballeur de la rue de Suresnes, d'où elle a été voiturée à la gare Saint-Lazare.

Ce n'est pas tout. Il se pourrait encore que Delahaëff n'ait pas été assassiné dans la maison de l'avenue de Versailles. On fait cette hypothèse qu'Aubert l'a peut-être attiré dans un hôtel meublé quelconque, que là, il l'a tué, puis le forfait accompli, il a fait transporter chez lui la malle contenant le cadavre.

Quant à la femme Dubois, on incline toujours à croire qu'elle a joué un rôle actif dans la mise à mort du malheureux Delahaëff.

L'instruction veut tirer toutes les choses au clair, mais M. Schlumberger se trouve en présence d'un inculpé comédien jusqu'au bout des ongles.

Sa facilité d'élocution est extraordinaire, et il a de véritables trouvailles de rhétorique pour dissimuler sa pensée. C'est un individu qui va donner une forte tablature au juge d'instruction, car il a réponse à tout et fournit des explications plausibles aux moindres incidents sur lesquels on lui demande des éclaircissements.

St-Céré, 28 mai.

L'affaire de Couville passionne au plus haut point les habitants de Saint-Céré.

Georges Aubert-Castel et Marguerite Dubois étaient venus une première fois le 6 janvier chez les parents de cette dernière à Autoire, près de Saint-Céré.

Pendant son séjour dans le pays, Castel se faisait adresser ses lettres chez une honorable commerçante de Saint-Céré, qu'il ne connaissait d'aucune façon, et dont il avait seulement trouvé le nom dans le *Bottin*.

A plusieurs reprises, il reçut là quatre ou cinq lettres, et une fois entre autres il s'installa plus de deux heures pour y répondre.

Ces lettres étaient adressées à M. Louis Castel, à Bayonne.

Le mot Bayonne avait été biffé et remplacé par le nom du café désigné à Saint-Céré.

Pourquoi Aubert se faisait-il adresser ainsi les lettres chez une inconnue au lieu de les recevoir à son domicile à Autoire ?

Autre détail à élucider : pourquoi Aubert-Castel cherchait-il alors à cacher son identité, et se faisait-il appeler Castel à Saint-Céré et Aubert à Autoire ?

Pourquoi disait-il à Saint-Céré que sa femme était une demoiselle Doumer, de Molières, alors qu'elle était Marguerite Dubois, d'Autoire ?

Il y a là un point d'interrogatoire que la justice saura éclaircir.

Aux environs de Pâques, Castel et sa complice revinrent à Autoire, mais ils restèrent peu de jours.

Les parents de Marguerite Dubois sont de très honorables cultivateurs, que cette affaire met dans la désolation.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Mgr GRIMARDIAS

Mgr Grimardias était un des doyens de l'épiscopat français.

Il avait été sacré en 1866, peu après, Mgr Becel, évêque de Vannes, qui est le second sur la liste par ordre d'ancienneté, Mgr Dabert, évêque de Périgueux, étant le premier.

L'évêque de Cahors, qu'une circulaire de ses vicaires généraux recommandait naguère aux prières de ses diocésains, dont il était très aimé, était né à Marignac (Puy-de-Dôme), le 19 septembre 1813. Il fit ses études chez les RR. PP. jésuites et fut ordonné prêtre en 1837. Il était curé archiprêtre de la cathédrale et vicaire général du diocèse de Clermont-Ferrand, quand il fut appelé à l'évêché de Cahors le 31 décembre 1865. Il fut préconisé dans le consistoire du 21 juin 1866 et sacré le 6 août suivant.

Le siège de Cahors a été occupé par saint Génulfe, saint Urcice, saint Didier, Guillaume II de Cardaillac, Hugues, condamné à mort pour avoir conspiré contre Jean XXII, Bertrand de Cardaillac, le cardinal Louis d'Albret, Dominique de Carette, le cardinal Farnèse, neveu du Pape Paul III, qui abdiqua en 1557 et devint évêque d'Ostie ; Pierre II, Bertrand, tant maltraité par les calvinistes et fut délivré par Blaise de Montluc, Ebrard de Saint-Sulpice, Bertrand Duguesclin, Louis de Nicolai, Jean Bardou et enfin Mgr Peschou.

Une des sœurs de Mgr Grimardias avait épousé le commandant Boyer, capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur, ancien maire de Toulon, dont une fille est entrée au monastère de la Visitation.

Mgr Grimardias était un homme d'une piété très vive, d'une grande bonté et d'un zèle qui lui fit restaurer et développer l'antique pèlerinage de Notre-Dame de Roc-Amadour. Il sera vivement regretté par ses diocésains qui, à l'heure où cesse le veuvage de plusieurs églises, prieront pour que bientôt soit donné à leur pasteur regretté un successeur digne d'eux et digne de lui.

Ses derniers moments

Nous lisons dans la *Revue religieuse* :

Nous avons reçu de Roc-Amadour l'article suivant écrit par un témoin oculaire qui relate avec tout son cœur les derniers moments du Pontife que nous pleurons.

C'est fini : le diocèse de Cahors a perdu le père bien-aimé qui depuis trente ans lui consacrait sa vie.

L'agonie a été longue mais douce, et c'est au pieux murmure d'une prière non interrompue, sous le doux et maternel regard de la Madone du Rocher, dont l'image n'a pas quitté le chevet du mourant, qu'il s'est éteint, dans la nuit du mardi au mercredi.

Deux fois déjà, depuis neuf jours que le mal implacable l'avait cloué sur un lit de douleur, Monseigneur avait reçu le Saint Viatique. Lundi, Monsieur le Supérieur du Grand Séminaire, était revenu le voir et lui-même, l'auguste malade, avait demandé à se confesser une dernière fois. C'est dans cette entrevue que monsieur le Supérieur proposa le sacrement des mourants. Le soir même, monsieur Laporte, vicaire-général, au milieu de l'émotion de tous, administrait à Monseigneur l'Extrême-Onction et lui appliquait l'indulgence plénière *in articulo mortis*.

Monseigneur gardait encore toute sa connaissance. On lui demanda de bénir son diocèse, sa famille, ses vicaires-généraux, son chapitre, ses prêtres, ses missionnaires, ses communautés religieuses, ses dévoués serviteurs, tous ses fidèles, qui l'entouraient de tant d'amour. Lui-même alors soulevant par un dernier effort sa main gauche : Je vous bénis bien, murmura-t-il, et il essaya de prononcer les paroles de la bénédiction épiscopale. C'était le lundi soir. Dans la journée, Monseigneur avait pu recevoir encore et bénir monsieur l'abbé de Blaviel, vicaire-général.

Le mardi, la prostration augmenta ; elle n'était pas tout à fait complète. Monseigneur donnait encore des signes manifestes d'intelligence et paraissait s'associer aux sentiments

de foi, de piété, d'amour divin, que lui suggé-
rent tour à tour M. le grand-vicaire, le R. P.
Marie-Antoine et les missionnaires qui ne
quittaient pas son chevet. Le nom de Notre-
Dame de Roc-Amadour semblait en particulier
avoir le privilège de le réveiller un peu de son
assoupissement, et les lèvres du vénéré malade
balbutiaient ce nom béni.

On lui parla du Souverain-Pontife, de la
bénédictio toute paternelle qu'il avait daigné
lui envoyer, et sur un Crucifix béni par le
Pape, il appliqua, par deux fois, un long et
amoureux baiser.

Dans l'après-midi de mardi, 26 mai, l'agonie
était déjà commencée; elle ne s'est terminée
que mercredi matin, à 2 heures.

Et maintenant, au son des cloches, qui pleu-
rent un glas continu, au milieu des prières que
l'interrompt aucun intervalle, gardé par les
chapelains du sanctuaire, le corps de Monsei-
gneur, revêtu de tous les ornements pontifi-
caux, repose doucement sur un lit de parade,
dans un des salons du château, transformé en
chapelle ardente. La physionomie est calme,
douce et semble exprimer la paix de la récom-
pense.

C'est bien la seule consolation qui puisse
adoucir l'immense douleur du diocèse tout
entier: Notre-Dame de Roc-Amadour voudra
bien tôt couronner, si elle ne l'a déjà fait, la
longue et ardente fidélité de celui qui la servit
et la fit honorer avec tant d'amour.

Ainsi le prêchait hier encore un éloquent et
saint religieux, le R. P. Marie-Antoine, aux
pèlerins de Roc-Amadour et en particulier aux
chers élèves du collège de Sarlat, dont le pèle-
rinage nous édifie et nous consolait: «Quelle
couronne, disait-il, pour l'évêque qui meurt
que cette foule de pèlerins qu'il a attirés ici à
la Vierge! Et vous êtes, vous, ajoutait-il, le
dernier fleuron, le dernier diamant de cette
couronne, je vous salue, enfants, comme les
anges qui vont escorter l'âme du saint évêque
au séjour de la gloire et du bonheur.»

Puisse N. D. de Roc-Amadour avoir déjà
ratifié cette parole d'espérance! H. A.

Obsèques de Mgr Grimardias

Vendredi matin, après un service funèbre
dans l'église de Roc-Amadour, le corps de
Monseigneur l'Evêque a été porté au Petit-
Séminaire de Montfaucon où il a passé la nuit.
Ce matin à eu lieu, dans la chapelle, une
cérémonie funèbre, et le corbillard a été ensuite
conduit directement à Cahors où il est arrivé
vers 3 heures du soir. Tout le clergé de la
ville et tous les élèves du grand séminaire,
en costume de chœur, se sont transportés à la
barrière de l'octroi pour faire cortège au con-
voi funèbre, de la rue de Labarre jusqu'à
l'Evêché. Là, le corps a été déposé dans une
chapelle ardente où le public est admis à venir
répéter des prières devant le cercueil.

Mardi, auront lieu, à 10 heures du matin,
les obsèques solennelles présidées par son
Eminence le cardinal Bourret, évêque de
Rodez. Plusieurs autres prélats sont attendus.

La procession partira de l'Evêché, passera
devant le tribunal, suivra le boulevard, la rue
de la Liberté, le quai jusqu'à la place St-
Urcisse, la rue Fénelon et la place du marché.

Mense épiscopale

M. Caviole-Dumoulin, conseiller de préfecture,
est nommé administrateur de la mense épiscopale.

Mariage

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle
Marie-Augustine Ferry, fille du colonel comman-
dant le 7^e de ligne, avec M. Alfred Valdelièvre.
Le jour du mariage est fixé au 9 juin prochain.

La cérémonie religieuse aura lieu à l'église
Saint-Barthélemy de Cahors.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer les
jeunes filles de la commune, qui désirent con-
courir comme rozières, pour bénéficier de la dot à
prendre sur la fondation établie par M. Armand
Vallette, en commémoration de la journée du 14
juillet 1789, que leurs demandes doivent être
déposées au secrétariat de la mairie le 25 juin
1896 au plus tard.

Adresses

Voici le texte de l'adresse envoyée par le déta-
chement du 7^e de ligne, à Moissac, à leurs cama-
rades de Russie:

« Moissac, 26 mai 1896.

» Sous-officiers 7^e d'infanterie, détaché Moissac, envoient à camarades, 7^e d'infanterie russe saluts fraternels.

» Vive la Russie! »

Les sous-officiers du 3^e bataillon, cantonné à Moissac, ont reçu le télégramme suivant:

« Breslit, 27 mai 1896, 3 h. 30 soir.

» Sous-officiers du 7^e régiment remercient leurs camarades en honneur de ce grand jour, et envoient leur salut amical.

» Vive la France! Hourrah!!! »

Les sous-officiers du 7^e régiment d'infanterie de

Cahors, aux sous-officiers du 7^e régiment d'infan-
terie Russe, Brest Litowski:

« Unis par un sentiment de vive amitié, les
sous-officiers du 7^e Français envoient à leurs
camarades du 7^e Russe, à l'occasion du couron-
nement du Tzar, l'expression de leurs vœux les
plus sincères de bonheur et de prospérité. »

Les sous-officiers russes ont répondu:

« Unis par amitié fraternelle, sous-officiers du 7^e
régiment Russe, offrent leurs remerciements sin-
cères et boivent à la santé de leurs chers et bien
estimés camarades. »

» Vive la France! »

Le 7^e de ligne à Moissac

On écrit de Moissac:

M. le commandant du 3^e bataillon du 7^e d'in-
fanterie, Salvant, a remis hier soir, entre les
mains de M. le maire, la somme de 296 fr. 65,
pour être distribuée aux pauvres de la ville.

Cette somme est le produit de la recette de la
fête de charité, déduction faite de toutes les
dépenses générales, organisée par les soins du 3^e
bataillon du 7^e de ligne, dont détail suit:

Recette-concert, ci, 196 fr. 65; souscription
de MM. les officiers du détachement, pour les
pauvres, 100 francs. — Total, 296 fr. 65.

Jeudi soir, à l'issue du concert donné par la
musique du 7^e de ligne, un punch d'honneur et
d'adieu était offert aux musiciens, en guise de
reconnaissance pour le bienveillant concours
qu'ils ont prodigué à nos fêtes dernières.

Au cours de cette cordiale entrevue, on s'est
mutuellement fait part des regrets que l'on avait
de se quitter aussi vite.

L'on a bu à la France, à l'armée, au 7^e, à la
musique du 7^e et à Moissac!

Le 3^e bataillon est parti ce matin de Moissac;
il rentrera à Cahors lundi soir, musique en tête.

Concert de l'Orphéon

C'est toujours grande affluence au théâtre
quand l'Orphéon offre une soirée à ses membres
patrons et Dames patronnes; il est vrai que
notre vaillante Société chorale ne recule devant
aucun sacrifice pour être agréable au public ca-
durcien: c'est ainsi qu'au dernier concert (un
des mieux réussis), elle nous faisait entendre deux
excellents comiques des grands concerts de Paris,
Mlle Georges et le petit Alexandre, qui obtinrent
un immense succès.

Cette fois, l'Orphéon tenait à donner au pu-
blic cadurcien, en témoignage de reconnaissance
pour la sympathie dont il a toujours fait preuve
envers la Société, une magnifique soirée avec des
éléments entièrement nouveaux. Il s'agissait
donc de trouver un spectacle inédit à Cahors,
qui pût être goûté et entendu de tous: sa tâche
était difficile, disons tout de suite que ses efforts
ont réussi au delà de ses espérances. Le pro-
gramme du 7 juin prochain est un des plus at-
trayants qui puisse jamais nous être présentés.
Il y aura, ce jour-là, salle comble au théâtre de
Cahors, comme il y a eu tous les soirs salle com-
ble, à Paris, en l'établissement du gentilhomme
Rodolphe Salis, le spirituel cabaretier fin de siècle,
car, c'est à une véritable représentation, à
l'instar du *Chat-Noir*, à laquelle nous sommes
conviés, où nous pourrions applaudir les plus
grands succès de cette scène universellement re-
nommée.

La Commission d'organisation a été, en effet,
assez heureuse pour obtenir le concours d'une
Société qui, quoique de création récente, obtient
dans la région un éclatant triomphe, « *L'Essor* »,
association d'artistes pour le développement de
la décentralisation artistique dans le Midi.
L'Essor nous donnera la *Marche à l'Etoile*,
mystère en 12 tableaux et *L'Enfant prodige*,
épopée biblique en 7 tableaux, les deux chefs-
d'œuvre de H. Rivière, dont la musique si pé-
nétrante de G. Fragerolle a placé le jeune au-
teur parmi les maîtres français.

Indépendamment de ces deux pièces, qui suf-
firaient amplement à assurer un énorme succès,
nous aurons encore le plaisir d'entendre les chan-
sons et monologues du répertoire du *Chat-Noir*;
les œuvres des joyeux chansonniers, Delmet,
Fery, Xauroff, Nac-Bac, Jules Jouy, etc., etc.,
interprétées par des artistes de grand talent, dé-
sirables, en cette circonstance, de laisser le plus
agréable souvenir, viendront donner la note gaie
dans un concert sans précédent à Cahors.

Hâtons-nous donc de retenir nos places, notre
salle de spectacle sera trop petite le dimanche
7 juin.

La Société musicale *l'Avenir Cadurcien*
et *l'Orphéon de Cahors*, se feront entendre,
demain dimanche, de 8 h. 1/2 à 10 heures
du soir, au kiosque des allées Fénelon.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 23 au 30 mai 1896

Naissances

Besse Emma, rue St-Géry, 13.
Pardes Charles, à Cabessut-Haut.
Galon Marie, rue Feydel, 8.
Bienvenu Andrée, rue de la Banque.
Nègre René, rue Feydel, 10.
Arbouys Edouard, rue Clément-Marot, 5.
Belmont Louise, rue des Capucins, 3.

Mariages

Brunies Alexis, facteur des postes, et Laucou
Marie, s. p.

Décès

Cadarc Marie, ép. Flaujac, s. p., 53 ans, rue
Rousseau, 1.
Moles Léonie, fille de service, 18 ans, célibataire,
(Hospice).
Costes François, ancien maçon, 79 ans, impasse
Dufour, 5.
Delcros Angélique, V^e Fargues, 87 ans, (Hospice).

Variétés

EXCURSION A MURSENS

Lundi, dès sept heures du matin, un groupe
de membres de la *Société des Etudes du Lot*,
munis de cartes d'état-major, plans, brochu-
res utiles à consulter, s'installent dans le vaste
omnibus qui doit les transporter sur le sol de
l'antique ville fortifiée.

Le ciel, légèrement voilé, annonce une jour-
née favorable. La route à suivre est des plus
agréables avec sa série de tableaux changeants,
la douceur d'un fond de verdure, ici égayés
par les méandres capricieux du Lot, ailleurs
pittoresques et fuyants, dans les échappées
d'horizon lointain, le plus souvent limités de
rochers basaltiques géants où s'abattent des
vols de corneilles.

On parcourt ainsi vingt-cinq kilomètres à
l'allure sage de deux chevaux placides, en
sorte qu'on a les loisirs nécessaires pour tout
voir, noter les ruines des châteaux démantelés,
des forts bâtis aux bords de la rivière, des
repaires anglais abrités dans des encoffre-
ments naturels, et surtout les traces du célèbre
aqueduc romain qui, parallèle à la route
suivie, se montrera ça et là depuis Cahors
jusqu'au but du voyage, où le hasard veut que
se trouve son point initial.

A Vers, nous nous engageons à gauche, dans
la vallée étroite à l'extrémité de laquelle
coule la fontaine légendaire de Polémie que
de braves gens, pratiques avant tout, ont dé-
poétisée en la transformant en lavoir.

Nous voici au pied d'un rocher titanesque
avec ses soixante-quinze mètres à pic. C'est le
roc d'Aucor, très connu lui aussi. Il présente,
aux deux tiers de sa hauteur, une ouverture
verticale barrée de deux solives. M. Martel
n'a pas craint d'explorer cette grotte en s'y
faisant descendre du plateau supérieur au
moyen de cordages.

Mais le moment est venu de causer de Mur-
sens, M. Cuquel, un bon vieillard de soixante-
douze ans, prend en main le texte d'Hirtius
où sont décrits Leppidum et le siège d'Uxello-
dunum. Il s'efforce de nous convaincre que
nous foulons le sol de cette cité gauloise, et
s'il est problématique qu'il soit dans la vérité,
il est sûr qu'il a la foi des convaincus.

Notre bienveillant cicéron répond d'ailleurs
aux objections qui lui sont opposées, s'ingénie
à détruire les arguments contraires. Il décou-
vre la fontaine tarie par César, montre la base
de la tour qu'éleva le conquérant romain, in-
dique l'isthme aux trois cents pieds classi-
ques, le *flumen* impossible à détourner et enfin
tout ce qui constitue la série des preuves né-
cessaires.

A midi, on se réunit dans une ferme qui
s'élève sur le plateau même de Mursens. M.
l'abbé Francoual, curé de Cras, a fait apporter
les mets succulents d'un déjeuner froid gra-
cieusement offert par lui aux vingt-cinq excu-
rionnistes.

Au moment où le champagne est versé dans
les coupes, M. Justin Gary, président de la
Société des Etudes, lève son verre en l'hon-
neur de M. Cuquel. En termes chaleureux, il
félicite le savant quercinois d'avoir, par sa
persévérance et ses brochures, obligé les
archéologues à porter leurs recherches sur ce
coin de terre où nos pères défendirent jusqu'à
la mort leur indépendance et l'honneur de la
Gaulle.

Son toast, dont nous regrettons de ne re-
produire que le sens général et non les termes
fidèles, est vigoureusement applaudi.

Après lui, M. Joseph Daynard propose de
boire à la mémoire de Lucrécius, l'un des der-
niers généraux gaulois qui se raidirent contre
une destinée inexorable et balancèrent par
moments la fortune de Rome.

Tous les convives s'associent à la manifes-
tation de ce sentiment patriotique.

M. de Laroussilhe se lève à son tour et dit
que la vieille tradition de l'honneur militaire
à traversé intacte les longs siècles qui nous
séparent des dernières convulsions de la Gaulle.
Il n'est pas nécessaire de chercher longtemps,
pour trouver les preuves de cette vérité. La
Société des études elle-même en offre des
exemples dont elle est fière. Elle peut citer,
entre autres, l'un de ses présidents d'honneur,
M. Gustave Larroumet qui, en 1871, âgé de
dix-sept ans à peine, chétif encore, quitta ses
chers études pour offrir ses jeunes bras à la
patrie plus chère encore et s'enrôla comme
volontaire.

M. de Laroussilhe ajoute qu'il est heureux
de voir au nombre des convives, un prêtre,
M. l'abbé Filsac, qui n'hésita pas, alors qu'il
pouvait jouir de la paix du presbytère, à sui-
vre nos mobiles dans les plaines de la Loire
et à faire le coup de feu contre les Allemands.

En conséquence, il propose un toast en
l'honneur des deux patriotes qu'il vient de
nommer.

Cette motion est accueillie par des applau-
dissements unanimes.

Le déjeuner ayant pris fin, l'excursion est
reprise.

On suit le long pourtour des murailles qui
protégeaient l'enceinte de Mursens. M. Cu-
quel, toujours intrépide, expose sa théorie,
ses vues personnelles, du reste très intéres-
santes et fait part de ses critiques à l'endroit
des travaux archéologiques publiés à la suite
des fouilles opérées dans les ruines de la ville
gauloise.

C'est seulement vers 4 heures 1/2, après une
longue promenade sur l'immense plateau
presque désert, dans les pentes semées de dé-
bris d'amphores et dans la vallée où l'on dé-
couvre, perdu dans les talus du ruisseau, un
point de l'aqueduc romain, aux parois soigneu-
sement étanchées par une chappe de ciment

curieux dont on emporte un échantillon, c'est
à ce moment-là, disons-nous, que l'on se dé-
cide à regagner Cahors, enchanté du bon
emploi de cette journée charmante.

Bourse de Paris

Cours du 30 mai 1896

RENTES

3 0/0.....compt.	101 50
3 0/0 amortissable.....compt.	100 55
4 1/2 0/0.....compt.	104 70

A LA BOURSE D'OR



10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

Quatrain télégraphique

La robe châtelaine je m'appelle,
Venant de Paris, capitale des Trésors,
Chez **Mlle MARTINE**, j'apporte la nouvelle,
Aux Dames les plus coquettes de la ville de Cahors.
2, rue Jean-Caviole.

En activant les sécrétions, dégagent
l'estomac, stimulant les fonctions digestives, les
Pilules Suisses offrent un remède sûr, prompt et
inoffensif, dont l'efficacité a souvent surpris ceux
qui les emploient.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement
du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Toutes Opérations de Banque, notamment:
Comptes de dépôts de Fonds à intérêts et Comptes cour-
rants, avec ou sans service de Chèques;
Chèques directs et Virements, paiements télégra-
phiques ou non;
Dépôts de Fonds remboursables à échéance fixe, à in-
térêts variables suivant la durée des dépôts;
Ordres de Bourse en France et à l'Étranger;
Placements de Valeurs, Avances et Opérations sur
Titres;
Souscriptions; Garde de Titres; Location de Comparti-
ments de Coffres-forts au siège central et dans
plusieurs agences;
Garantie contre les risques de remboursement, par
tirages conformes aux tableaux d'amortisse-
ment, des Titres cotés au-dessus du pair, et
contre les risques de non-vérification des Tirages;
Escompte et Encaissement de Coupons français et
étrangers;
Escompte et Encaissement d'Effets de commerce, Fac-
tures et Reçus sur la France et l'Étranger;
Crédits documentaires; Avances sur Marchandises et
sur connaissements;
Billets de Crédit circulaires et Lettres de crédit sur
la France et l'Étranger;
Renseignements divers; Services de Correspondant;
Assurances, etc.
La Société a 218 Agences et Bureaux en France,
une Agence à Londres et des Correspondants
sur toutes les places de France et de l'Étranger.

GUÉRISON DES HERNIES



MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s. g. d. g.

Les récompenses obtenues par M. J. GLASER,
pour ses appareils herniaires, prouvent une fois
de plus les services que le spécialiste peut rendre
aux personnes atteintes de cette cruelle infirmité.
Sans faire de grandes phrases, nous dirons sim-
plement à nos lecteurs intéressés que M. J.
GLASER garantit l'efficacité, la solidité de ses
bandages sans ressorts, brevetés s. g. d. g. et la
contention radicale de toute hernie quel que soit
le cas; contention indispensable pour obtenir
guérison complète. Envoyer 60 cent. en timbres
pour recevoir la brochure explicative, pour
connaître sa méthode à J. GLASER, spécialiste-
herniaire, propriétaire à Héricourt (Haute-Saône).
Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs à
aller consulter M. J. GLASER, à Auch, le 2 juin,
hôtel de France; à Agen, le 3, hôtel des Amba-
sadeurs; à Cahors, le 4, hôtel des Ambassadeurs;
à Montauban, le 5, hôtel de l'Europe; à Toulouse,
les 6 et 7, hôtel de la Poste.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Anray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduite de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets : 33 jours

peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIZ DE l'abonnement	18 mois			6 mois			3 mois		
	Paris et Seine	Départements	Etranger...	Paris et Seine	Départements	Etranger...	Paris et Seine	Départements	Etranger...
	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}	16 ^{fr}	9 ^{fr}	5 ^{fr}	5 ^{fr}	3 ^{fr}	2 ^{fr}

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
& toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

NOTA.— M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquon x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

PIANOS
MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS



Pour le prix de fr. 7.25 contre remboursement, vous recevrez un très bon accordéon à concert, avec mes nouveaux

claviers à pitons de spirales (brevetés). Je garantis qu'ils ne sont pas perclus et qu'ils ne se rompent pas pendant dix ans. Cet accordéon a 10 touches, 2 registres, 2 basses, 2 soufflets doubles, fine garniture complète, coins nickel, bordure baguette en même métal, clavier découvert, 2 chœurs, 35 cm. Instrument remarquable. Tous les acheteurs reçoivent gratis une méthode par laquelle ils sont en état d'apprendre à jouer eux-mêmes l'accordéon sans connaître les notes. Emballage gratis. — Port : francs 1.25. Celui qui veut payer 9.80 recevra le même instrument de 3 registres et de 3 chœurs.

Heinrich Suhr, à Neuenrade (Allemagne).

IMPUISSANCE de l'homme Stérilité de la femme. Pilules effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique Spitaëls, ph., Lille. Envoi discret.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

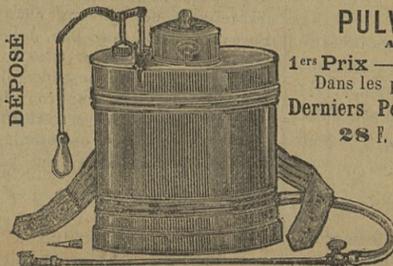
Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{ers} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 P. CUIVRE JAUNE — 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

GRANDE MARQUE NATIONALE



CLÉMENT

LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER

La plus réputée — La meilleur marché

Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP	Bicyclette de luxe p ^o dames 575 fr. pneumatique DUNLOP
id. n° 1 375 fr. — —	id. n° 1 id. 450 fr. —
id. n° 2 325 fr. — —	id. n° 2 id. 375 fr. —

Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.

Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.

DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.